



COMITE DE PILOTAGE DE LA RATIONALISATION DES
COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES EN AFRIQUE
CENTRALE (COFIL/CER-AC)
SECRETARIAT TECHNIQUE



**5^{ème} REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU COMITE DE
PILOTAGE DE LA RATIONALISATION DES COMMUNAUTES
ECONOMIQUES REGIONALES EN AFRIQUE CENTRALE
(COFIL/CER-AC)**

COMMUNIQUE FINAL

YAOUNDE, HILTON HOTEL, 11-12 Août 2022

La cinquième réunion du Conseil des Ministres du Comité de Pilotage de la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale (COFIL/CER-AC) s'est tenue du 11 au 12 Août 2022 à Yaoundé, Hilton Hôtel, sous la présidence de **Monsieur Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, de la République du Cameroun, Président du **Comité Pilotage**.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Monsieur Alamine OUSMANE MEY**. Ladite cérémonie a été ponctuée par les allocutions du :

- Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine ;
- Représentant du Président de la Commission de la CEEAC ;
- Président de la Commission de la CEMAC.

Ainsi que du Discours d'ouverture de **Monsieur Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, de la République du Cameroun, Président du **Comité Pilotage**.

Ont pris part aux travaux, les Etats membres ci-après :

- la République d'Angola ;
- la République du Burundi ;
- la République du Cameroun ;
- la République Centrafricaine ;
- la République du Congo ;
- la République Démocratique du Congo ;
- la République Gabonaise ;
- la République de Guinée Equatoriale ;
- la République du Rwanda ;
- la République Démocratique de Sao Tomé et Principe ;
- la République du Tchad.

Participaient également aux travaux, les Institutions ou Organismes ci-après :

- la Commission de l'Union Africaine ;
- la Commission de la CEEAC ;
- la Commission de la CEMAC ;
- le Parlement de la CEMAC ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- la Banque Nationale d'Angola ;
- la Banque de la République du Burundi ;
- la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo ;
- la Banque Nationale du Rwanda ;

la Banque Centrale de Sao Tomé et Principe ;
la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale ;
le Bureau Sous régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique ;
la Cour de Justice de la CEMAC ;
la Cour des Comptes de la CEMAC ;
la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
la Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha.

Etaient également présents à cette Réunion les Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la CEMAC.

L'EGL/CEPGL y a également pris part en qualité d'observateur.

Le Conseil des Ministres a été précédé le 09 Août 2022 par les travaux de la Cellule des Experts.

Après avoir adopté son ordre du jour qui se décline comme suit :

1. Election du Bureau ;
2. Lecture des rapports de la Cellule des Experts du COPIL/CER-AC ;
3. Présentation de l'état d'avancement du processus de rationalisation des CER en Afrique Centrale ;
4. Examen et validation des projets de Textes
 - a) projet de Traité constitutif de la nouvelle Communauté Economique Régionale ;
 - b) projet de Protocole de la Haute Autorité Monétaire de l'Afrique Centrale ;
 - c) projet de Convention de la Cour de Justice et des Droits de l'Homme ;
 - d) projet de Convention du Parlement communautaire.
5. Financement du COPIL/CER-AC ;
6. Divers.

Le Bureau de la réunion mis en place était composé comme suit :

- **Président : Cameroun**
- **Rapporteurs : Commission de la CEEAC et Commission de la CEMAC**

Le Secrétariat Technique du COPIL/CER-AC assurait le secrétariat des travaux.



Le Conseil des Ministres du COPIL/CER-AC a pris acte des rapports des travaux du 09 Août 2022 de la Cellule des Experts. Le Conseil a recommandé que les prochaines présentations sur l'état de l'intégration régionale en Afrique Centrale soient enrichies du rapport de l'Union Africaine en la matière et que les différents domaines de l'intégration régionale soient pris en compte.

Concernant l'état de mise en œuvre du processus de rationalisation, le Conseil des Ministres a suivi avec attention l'exposé y relatif présenté par le Coordonnateur du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage de la rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale COPIL/CERAC et en ont pris acte.

S'agissant du rapport de l'étude sur le rapprochement des Cadres institutionnels des Communautés Economiques Régionales en Afrique centrale, le Conseil a félicité le Cabinet Carletas pour la qualité du travail.

Au terme des échanges, le Conseil des Ministres a validé ledit rapport.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des Ministres a suivi la présentation sur le projet de Traité constitutif de la nouvelle Communauté Economique Régionale.

Le Conseil des Ministres a salué la qualité du document qui lui a été soumis. Après de fructueux échanges sur ledit document, le Conseil a validé, sous réserve de la prise en compte des observations formulées. Il a également retenu deux propositions de dénomination de la nouvelle Communauté à soumettre au Président Dédié. Le Conseil a par ailleurs recommandé qu'un projet de plan de transition lui soit soumis lors de sa prochaine session en vue de sa validation et transmission au Président de la République du Cameroun, Président Dédié à la Rationalisation des CER en Afrique Centrale.

Enfin, le Conseil des Ministres a recommandé que les Institutions de la CEPGL soient intégrées dans la nouvelle architecture de la future CER, en attendant que ses instances décisionnelles se prononcent.

Au terme des échanges le Conseil transmet le projet de Traité validé avec avis favorable au Président de la République du Cameroun, Président Dédié à la Rationalisation des CER en Afrique Centrale.

Concernant les autres projets de textes, le Conseil a renvoyé leur examen à leur prochaine session.



Sur le point relatif au financement du COPIL/CER-AC, le Conseil, eu égard aux difficultés financières relevées, recommande que les Etats et les deux CER (CEEAC, CEMAC) s'acquittent de leurs obligations financières vis-à-vis du COPIL/CER-AC en vue de l'accélération du processus de rationalisation.

Au terme de leurs travaux, le Conseil des Ministres a adressé une motion de soutien, de remerciements et de déférence à **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun et Président Dédié à la Rationalisation. Il a hautement apprécié l'hospitalité dont il a été l'objet ainsi que les délégations de la part du Gouvernement et du peuple camerounais durant leur séjour à Yaoundé.

Fait à Yaoundé, le 12 Août 2022.

Les Rapporteurs

Pour la Commission de la CEMAC



Pr. Daniel ONA ONDO

Pour la Commission de la CEEAC



M. Abraham Roch OKOK-ESSEAU

Le Président du COPIL/CER-AC



Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY
Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun